

# Les auteurs bientôt mieux protégés sur le Net

Dernière ligne droite pour la bataille sur le droit d'auteur sur Internet, aujourd'hui, au Parlement européen. Cela suffira-t-il à sauver la presse et les auteurs face aux géants du numérique ?

## Repères

### Pourquoi cette réforme ?

Parce que la législation européenne sur le droit d'auteur date de 2001, quand les réseaux sociaux n'en étaient qu'à leurs balbutiements. La nouvelle directive adapte la rétribution des auteurs aux nouvelles pratiques du Net. Sa version définitive devrait, sauf surprise, être adoptée par le Parlement européen aujourd'hui. Non sans mal.

### Qu'est-ce qui coïncide ?

Depuis deux ans, les Européens s'écharpent sur deux points en particulier. L'article 11, qui prévoit l'instauration d'un « droit voisin » du droit d'auteur pour les éditeurs de presse : il implique la rémunération des articles, photos et vidéos aujourd'hui re-



Les Gafam pourraient bientôt ne plus reprendre gratuitement des contenus.

pris gratuitement par les agrégateurs d'information, comme Google News, Apple ou Facebook. Et l'article 13, qui pose le principe de la « responsabilité » des plateformes, quant aux contenus qu'elles diffusent et aux

droits d'auteur qui en découlent.

### Qui est pour, qui est contre ?

Le texte est plébiscité par les auteurs et les médias qui craignent de disparaître, une partie de leurs recettes publicitaires étant captées par les géants du numérique. Il est en revanche maudit par les Gafam (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft). Ces multinationales bataillent pour préserver ce qui fait leur fortune : la diffusion gratuite de contenus créés par d'autres (artistes, journalistes, etc.).

La réforme donne aussi des boutons à certains internautes, mais pas pour les mêmes raisons. Même si ne sont pas concernés les sites à but non lucratif ou ceux qui ne dépassent pas un plafond de fréquentation (moins de cinq millions de visiteurs uniques par mois ; moins de dix millions d'euros de chiffre d'affaires), Youtubeurs et autres invoquent le risque indirect de censure.

Avec leurs moyens lilliputiens, comparés à ceux des Gafam, ces hébergeurs redoutent de ne pas pouvoir payer les droits d'auteur, ou mettre en place les filtres censés faire le ménage sur leurs sites.

### Qui sont les citoyens hostiles ?

Des collectifs d'internautes (comme *Save the Internet*) ou encore des militants du parti Pirate, né justement d'une volonté de surfer sans entrave sur la Toile. La fronde, discrète en France, est plus organisée au Portugal, en Pologne et surtout en Allemagne, où des dizaines de milliers de manifestants ont défilé, ce week-end, pour exiger le retrait de l'article 13.

Cécile RÉTO.

## Verbalisé à cause d'un pull « oui au Ric »

Deux Gilets jaunes de l'Orne ont reçu une amende de 135 € en revenant d'une manifestation à Paris, samedi. En cause : leur pull.



Jérôme et Béatrice contestent l'amende de 135 €.

Comme tous les samedis depuis novembre, Jérôme et Béatrice étaient à Paris, ce week-end, pour manifester avec les Gilets jaunes. Pour ce 19<sup>e</sup> rassemblement, ce couple d'artistes ornait pour la première fois un pull avec inscrit dessus « **oui au Ric, je dis oui au référendum d'initiative citoyenne** », qui leur a valu une amende de 135 €, après un contrôle par des agents de police.

Les forces de l'ordre ont considéré leurs vêtements comme des éléments de « manifestation » dans un quartier où celle-ci avait été interdite par la préfecture. Sur le procès-verbal, le pull est mentionné et décrit dans le paragraphe « **Mention obligatoire du ou des éléments attestant que le contrevenant est un manifestant** (slogan, vêtement distinctif, comportement) ».

Les deux Normands assurent qu'ils ne manifestaient pas, et ont refusé de payer la contravention sur conseil de leur avocate. Celle-ci attend de recevoir l'amende pour la contester. Si la contestation était refusée, le couple annonce déjà qu'il attaquera le préfet de police de Paris au tribunal.

Après les violences survenues le 16 mars, Édouard Philippe avait

demandé à la garde des Sceaux « **d'augmenter très nettement le montant de la contravention encourue en cas de participation à une manifestation interdite** ». Celle-ci est désormais de 135 € au lieu de 38 €. « **Ils essaient de nous intimider [...]. Mais le week-end prochain, on sera à nouveau à Paris, avec notre pull. On prendra juste soin de l'enlever avant de quitter la manifestation** », déclare Jérôme.

Victor GUILLAUD-LUCET.

## Un quart des adultes français boit trop

Un nouveau repère de « consommation à bas risque » a été mis en place en 2017. Il est évalué pour la première fois.

Deux verres par jour au maximum, pas plus de dix par semaine et au moins un jour hebdomadaire sans aucune consommation d'alcool. C'est le nouveau « repère de consommation à bas risque » pour l'alcool, adopté en 2017 par Santé publique France.

Il n'avait pas été fixé au doigt mouillé, assure l'agence sanitaire, mais en se basant sur de complexes simulations. Il prend en compte des études récentes montrant un impact sur la santé, même à faible dose. « **Les dommages sont sans commune mesure avec d'éventuels effets bénéfiques protecteurs de l'alcool** », martèle le Pr Mickaël Naassila, président de la société française d'alcoologie, peu sensible aux discours sur les qualités du vin consommé avec discernement.

Les résultats du baromètre de Santé publique France, publiés aujourd'hui, indiquent que 23,6 % des 18-75 ans dépassent ces prescriptions. Un petit quart de la population adulte, soit 10,6 millions de personnes. Deux tiers de ce chiffre concernent des hommes.

Ce pourcentage global est sous-estimé, assurent les épidémiologistes. D'autres études ont montré que l'on a tendance à sous déclai-



Source : Santé Publique France O.-F.

rer sa consommation de la semaine précédente. D'autre part, la taille des verres a tendance à dépasser celle du « verre standard » (qui contient 10 g d'alcool pur). Des soupçons étayés par la comparaison entre les déclarations et la « **quantité d'alcool effectivement mise sur le marché** » note le *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*.

De façon schématique, les jeunes auraient plus tendance à dépasser les deux verres bus par jour, alors que la consommation sans jour de pause est plus commune la cinquantaine passée. Mais ce critère d'âge disparaît pour le dépassement des dix verres hebdomadaires.

Philippe RICHARD.

# Chine : un méga-contrat, mais à quel prix ?

Emmanuel Macron et Xi Jinping ont signé, hier, la vente à un loueur chinois de 300 Airbus. Derrière ces très gros contrats, se cachent les risques de transfert de technologie.

## Qu'ont signé les présidents français et chinois ?

Une promesse d'achat par un loueur chinois de 300 appareils Airbus, essentiellement des A320. L'accord a été conclu à l'Élysée dans le cadre de la visite de Xi Jinping.

Il ne s'agit pas d'un record pour l'avionneur européen mais d'un très gros contrat. Trente milliards d'euros au prix catalogue : « **Le montant final se situera en-dessous**, calcule Jean Roptin, expert aéronautique au cabinet KXIOP. **Le nombre d'avions commandés ouvre des possibilités de négociation.** »

## Que recouvre ce contrat ?

Il inclut l'annonce de 184 appareils effectuée par Emmanuel Macron, en janvier 2018, lors de sa visite en Chine. À ces 184 avions, s'ajoutent donc 116 moyen-courriers. Faut-il y voir un lien avec les déboires de Boeing ? « **Peu probable**, répond Jean Roptin. **Ce type d'annonce résulte de longues négociations. Les problèmes de Boeing sont trop récents pour interférer.** »

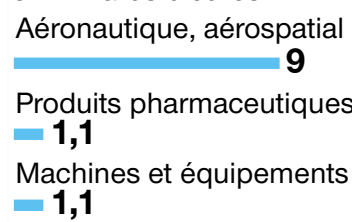
## Cela va-t-il rééquilibrer notre balance commerciale ?

À peine. La Chine reste le premier déficit extérieur de la France. Et ce type de contrat fait en général l'objet de « transfert de technologie ». Autrement dit, le droit de copier le savoir-faire. « **C'est toujours à double tranchant**, commente Claude Meyer, professeur à Sciences Po. **À court terme, un marché s'ouvre. À moyen terme, cela peut se traduire par une**

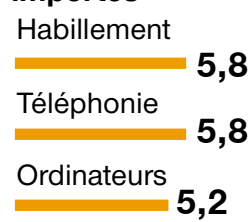
## L'aéronautique représente 42 % des exportations françaises vers la Chine



### Les principaux produits exportés en 2018 en milliards d'euros

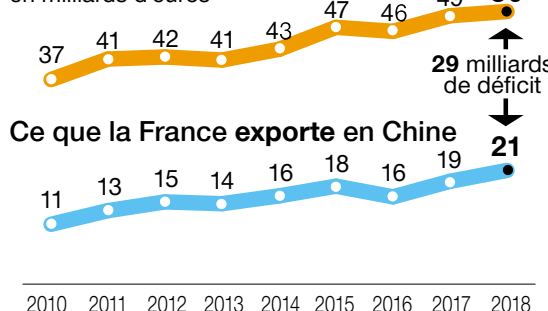


### Les principaux produits importés

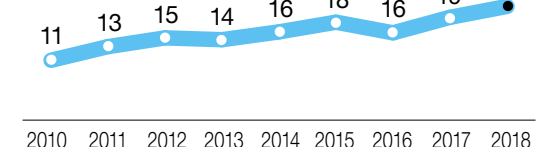


Source : Douanes

### Ce que la France importe de Chine en milliards d'euros



### Ce que la France exporte en Chine en milliards d'euros



Infographie : Ouest-France - Photo : Reuters.

perte de compétitivité. On l'a vu pour le nucléaire ou le ferroviaire. »

Si la Chine achète des Airbus, elle prépare aussi la mise en service de son propre appareil en 2021. « **Le C919 chinois va se positionner en concurrent de l'A320** », poursuit le chercheur. Sans compter un déséquilibre d'accès aux marchés. L'Europe est très ouverte aux investisseurs chinois. « **De leur côté, les**

Chinois imposent des barrières, observe Claude Meyer. **Cela peut être l'obligation de créer des co-entreprises avec des opérateurs chinois ou des réglementations lourdes.** »

### Quelles solutions ?

La Commission européenne vient d'annoncer la mise en place d'un filtrage des investissements non-européens dans les secteurs straté-

giques. « **Paris et Berlin soutiennent cette initiative**, explique Claude Meyer. **Mais des pays d'Europe de l'Est ou l'Italie sont, eux, très ouverts aux investissements chinois. Pas sûr qu'ils suivent les avis de la Commission. Il y a un risque de division.** »

Jacques SAYAGH.

## Le monde et la France en bref

## Point de vue

# Droit d'auteur : souveraineté européenne en jeu

## Décès de l'agent du Mossad qui a capturé Eichmann

Rafael Eitan (photo) est décédé samedi, à l'âge de 92 ans. Cet ancien membre du gouvernement (il a siégé trois ans au Parlement israélien) est surtout connu pour sa carrière dans les services de renseignement israéliens. C'est lui qui avait supervisé la capture du criminel de guerre nazi Adolf Eichmann, en 1960. Eitan a par ailleurs été impliqué dans la destruction de la centrale nucléaire irakienne Osirak en 1981, selon le ministère israélien des Affaires étrangères.



Jean-Noël Tronc, directeur général de la Sacem (société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) (\*).

Ce mardi 26 mars verra, avec le dernier vote des eurodéputés, la fin de la longue saga de la directive européenne sur le droit d'auteur. Les députés européens vont faire un choix stratégique déterminant pour l'avenir de l'Europe, bien au-delà du texte lui-même. Il s'agit d'un combat pour la souveraineté européenne.

Cette directive crée des droits nouveaux pour les médias, les auteurs, les artistes ; elle définit des conditions plus transparentes pour les relations avec les grandes plateformes Internet, en leur demandant notamment de payer les contenus qu'elles aspirent sur les sites de la presse. Mais elle établit aussi une exception en faveur des start-up européennes, d'une durée de trois ans, pour favoriser leur développement et clarifier le statut des internautes qui partagent des contenus. Bref, c'est un texte

balancé, résultat de trois années de négociation.

Mais ce texte risque d'échouer, victime d'une campagne mensongère sur son contenu réel. Le problème est démocratique : certains services Internet qui sont déjà les premières sources d'information pour les jeunes abreuvent ceux-ci d'informations fausses, pour bloquer l'adoption de règles qui ne leur conviennent pas. Comme si une chaîne de télévision prenait en otage les téléspectateurs en diffusant toutes les minutes des messages hostiles à la loi audiovisuelle.

### Un enjeu : voter le texte en l'état

Il faut saluer ici le courage du président directeur général de Qwant, seul moteur de recherche européen, concurrent de Google, militant de l'Open source, qui a déclaré aux *Échos* mercredi, à propos du texte : « **Je suis d'accord pour dire qu'il n'est pas parfait. Mais je dis qu'il faut quand même voter tout le texte.** » Ou le porte-parole de la Quadrature du Net, association plutôt hostile au droit d'auteur, qui avait, cet automne, signé une tribune où il posait la vraie question : « **Au nom**

de quoi les défenseurs d'un « Internet libre et ouvert », devraient-ils s'émouvoir de ce que les plateformes centralisées et lucratives perdent le bénéfice de la quasi-immunité dont elles bénéficiaient jusqu'à présent ? »

Là est le véritable enjeu : quelques géants de la technologie veulent préserver des marges colossales et refusent tout simplement de jouer le jeu des règles européennes. Les citoyens ne s'y trompent pas. Dans un sondage réalisé le mois dernier par Harris Interactive dans huit pays européens, 64 % des personnes interrogées considèrent que l'UE n'a pas fait le nécessaire pour réguler le pouvoir des géants de la tech et 80 % sont favorables à des règles garantissant la rémunération des créateurs par les plateformes Internet.

Encore faut-il que le texte soit voté aujourd'hui dans son état actuel, sans aucune modification. Tout amendement de dernière minute viendrait en effet à tuer la directive, car le temps manquerait alors pour la voter durant les quelques semaines restant à l'actuelle mandature. >>>

(\* ) Auteur de *Et si on recommençait par la culture, plaidoyer pour la sou-*

veraineté européenne (Seuil).

Lire aussi *Retrouver le goût de l'aventure européenne, dix propositions pour l'Europe*, d'Antoine Arjakovski et Jean-Baptiste Arnaud.

Lire également sur [ouest-france.fr](http://ouest-france.fr) :

- « **Une information libre et diversifiée sur Internet.** »
- « **Le manque d'une « sagesse tragique** », par Bernard Berrou.
- « **Le temps des bulles** », par Jean-Pierre Guéno.
- « **L'Eurafrique, rêve de grandeur de l'UE** », par le général Pierre de Quengo de Tonquédec.
- « **L'école et l'apprentissage des fake news** », par Rachid Zerrouki.
- « **Et si nous parlions des personnes vulnérables...** », par Marie de Hennezel.
- « **Les enfants en danger n'ont pas de gilets jaunes** », par Alain Barrau et Philippine Leroy-Beaulieu.
- « **S'il suffisait de voter oui ou non** », par Michel Urvoay.
- « **Sortir de la crise, est-ce vraiment si compliqué ?** », par Pierre Méhaignerie.
- « **Ceux de ma génération, taisez-vous !** », par Yahia Belaskri.